

**Arrêté n° 2026-211 portant nomination de Mme Idoli CASTRO
en qualité de référente « Racisme et antisémitisme »**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** la loi 2025-732 du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration restreint du 10 juillet 2026 relative au service et au référentiel des enseignants de l'Université Lyon 2 ;
- Vu** la délibération N° 2025-09 portant élection de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN en qualité de Présidente de l'Université ;
- Vu** l'arrêté 2025-351 portant nomination de Mme Idoli CASTRO en qualité de chargée de mission « racisme et antisémitisme » ;
- Vu** la lettre de mission en date du 3 juillet 2025 ;

Arrête :

- Article 1 :** Madame Idoli CASTRO, Maitresse de conférences, est renouvelée dans ses fonctions de référente « Racisme et antisémitisme » au sein de l'établissement.
- Article 2 :** Cette mission donne lieu à une équivalence horaire de 32 HETD pour l'année universitaire 2026-2027.
- Article 3 :** Cette mission prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026 et prendra fin le 31 août 2027.
- Article 4 :** Les missions de l'intéressée sont celles fixées par la loi 2025-732 et la lettre de mission susvisées.

Fait à Lyon,